



Comité de l'urbanisme

Procès-verbal 23

Le mardi 8 mars 2016

9 h 30

Salle Champlain, 110, avenue Laurier ouest

- Nota : 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Comité.*
- 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*
- 3. À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le 23 mars 2016 dans le Rapport No 23 du Comité de l'urbanisme.*

Présents : Présidente : Conseillère J. Harder
Vice-président : Conseiller T. Tierney
Conseillers : S. Blais, R. Brockington, R. Chiarelli, J. Cloutier,
A. Hubley, J. Leiper, T. Nussbaum, S. Qadri

DÉCLARATION EXIGÉE EN APPLICATION DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE POUR LES QUESTIONS SOUMISES APRÈS LE 1ER JANVIER 2007

La présidente lit une déclaration exigée en application de la *Loi sur l'aménagement du territoire* qui explique que la présente réunion publique vise à examiner les modifications proposées au Plan Officiel et du Règlement de zonage général qui sont inscrites aux points nos 1, 3, 4 et 5 à l'ordre du jour d'aujourd'hui. Elle ajoute que quiconque a l'intention de porter en appel les modifications proposées devant la Commission des affaires municipales de l'Ontario (CAMO) doit exprimer ses objections

à la réunion publique ou soumettre ses commentaires par écrit avant que le Conseil municipal n'adopte les modifications. La présidente fait également valoir que les requérants peuvent porter la question en appel devant la CAMO si le Conseil n'adopte pas les modifications dans les 120 jours suivant la réception d'une requête de zonage, et de 180 jours, dans le cas d'une modification au Plan officiel.

Une feuille de commentaires était disponible à l'entrée pour toute personne désirant soumettre des commentaires écrits concernant les modifications.

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est déposée.

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal 22 - le 23 février 2016

CONFIRMÉ

REPORTS ET RENVOIS

1. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 3180, 3196, CHEMIN ALBION SUD

ACS2016-PAI-PGM-0016

GLOUCESTER-SOUTHGATE (10)

Reporté de la réunion du Comité de l'urbanisme du 23 février 2016

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le comité de l'urbanisme recommande au conseil d'approuver une modification au règlement de zonage 2008-250 en ce qui a trait aux 3180,

3196, chemin Albion Sud afin de permettre un atelier de carrosserie automobile, comme il est expliqué en détail dans le document 2.

Comité de l'urbanisme – Le 23 février 2016

Motion N° PLC 22/4

Motion du conseiller T. Tierney

ATTENDU QUE le Comité de l'urbanisme a reçu une demande visant à faire approuver une modification au *Règlement de zonage* (n° 2008-250) pour les 3180 et 3196, chemin Albion Sud, afin d'y construire un atelier de carrosserie automobile;

ATTENDU QUE l'association communautaire de ce secteur traverse actuellement une période de transition et n'a donc pas pu fournir ses commentaires sur la demande;

ATTENDU QUE la conseillère du quartier est actuellement à l'étranger pour des raisons humanitaires, et qu'elle a indiqué à la présidente du Comité de l'urbanisme que, si des objections étaient formulées pendant son absence, elle aimerait que le point soit reporté à la prochaine réunion du Comité, pour lui permettre d'être présente lors des discussions;

ATTENDU QUE des objections à la proposition ont été reçues;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE ce point soit reporté à la réunion du Comité de l'urbanisme du 8 mars 2016.

REPORT ADOPTÉ

La présidente Harder signale qu'aucune objection n'a été formulée à l'égard de la demande depuis la réunion du 23 février du Comité de l'urbanisme.

Colin White, de RorTar Land Development Consultants, est présent pour appuyer la recommandation du rapport, mais choisit de ne pas prendre la parole, la présidente ayant signalé que le Comité est prêt à adopter le point tel quel.

Le Comité de l'urbanisme ADOPTE la recommandation du rapport telle quelle.

URBANISME ET INFRASTRUCTURE

URBANISME ET GESTION DE LA CROISSANCE

2. RAPPORT ANNUEL DE 2015 PRESCRIT PAR LA *LOI SUR LE CODE DU BÂTIMENT* ET RECOMMANDATION VISANT À RÉDUIRE LES DROITS LIÉS AU CODE DU BÂTIMENT

ACS2016-PAI-PGM-0051

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver :

- 1. le Rapport annuel de 2015 prescrit par la *Loi sur le code du bâtiment*; et**
- 2. une modification au Règlement sur les bâtiments (no 2014-220) afin de permettre une réduction de 10 pour cent des droits de permis de construire, en vigueur dès le 1er avril 2016, comme il est exposé dans le document 1.**

M. Frank Bidin, chef du service du bâtiment, Urbanisme et Infrastructure, donne au Comité une présentation PowerPoint, dont une copie est conservée dans les dossiers du greffier municipal.

Après la période de questions au personnel, le Comité de l'urbanisme ADOPTE la recommandation du rapport telle quelle et donne la directive suivante au personnel :

Que, si le Conseil approuve la réduction de 10 % des droits associés aux permis de construire, le personnel surveille le nombre de demandes de permis et de chantiers, pour ensuite faire état des changements observés dans une note de service au Comité de l'urbanisme, qui sera inscrite à son ordre du jour à la section « information distribuée auparavant ».

3. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 101, 105, SUD AVENUE
CHAMPAGNE AVENUE SOUTH

ACS2016-PAI-PGM-0044

KITCHISSIPPI (15)

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Comité de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver une modification au Règlement de zonage 2008-250 relativement aux 101 et 105, avenue Champagne Sud, afin de permettre des utilisations du sol supplémentaires, une réduction des exigences relatives au stationnement et diverses normes de rendement, comme le précise le document 2.

M. Andrew McCreight, urbaniste, M. Doug James, gestionnaire de programme, Examen des projets d'aménagement, et M. Don Herweyer, gestionnaire par intérim, Examen des projets d'aménagement (Services urbains), Service de l'urbanisme et de la gestion de la croissance, sont présents pour répondre aux questions.

Le Comité reçoit deux intervenants, qui soulèvent des questions concernant la proposition :

- M. Guillaume Bousquet*;
- M^{me} Kathy Kennedy*, Civic Hospital Neighbourhood Association.

[Les personnes ou les groupes dont le nom est suivi d'un astérisque ont fourni leurs commentaires par écrit ou par courriel. Ces commentaires sont conservés dans les dossiers du greffier municipal.]*

Par ailleurs, le Comité a reçu, avant la réunion, la correspondance suivante :

- commentaires du 7 mars 2016 de Pauli Thurner.

Après la période de questions au personnel, le Comité de l'urbanisme ADOPTE la recommandation du rapport telle quelle.

4. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – PARTIE DU 3508, CHEMIN GREENBANK ET PARTIE DU 3853 ET DU 3900, CHEMIN CAMBRIAN

ACS2016-PAI-PGM-0024

BARRHAVEN (3)

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Comité de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver une modification au Règlement de zonage 2008-250 pour une partie du 3508, chemin Greenbank et une partie du 3853 et du 3900, chemin Cambrian afin d'inclure le symbole d'aménagement différé (h), comme il est expliqué en détail dans le document 2.

Greg Winters, de Novatech Engineering Consultants Ltd., et Paul Hicks, de FOTENN (pour Mattamy Homes), sont présents pour appuyer la recommandation du rapport, mais choisissent de ne pas prendre la parole, la présidente ayant signalé que le Comité est prêt à adopter le point tel quel.

Le Comité de l'urbanisme ADOPTE la recommandation du rapport telle quelle.

5. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 670, RUE ALBERT, PARTIE DE 19, AVENUE EMPRESS

ACS2016-PAI-PGM-0048

SOMERSET (14)

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Comité de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver une modification au Règlement de zonage 2008-250 pour le 670, rue Albert et une partie du 19, avenue Empress pour permettre l'aménagement d'un parc de stationnement, comme le précise le document 2.

Monique Doolittle-Romas, directrice générale du centre The Good Companions,

et Bill Campbell, président du comité sur l'immobilier du centre The Good Companions, sont présents pour appuyer la recommandation du rapport, mais choisissent de ne pas prendre la parole, la présidente ayant signalé que le Comité est prêt à adopter le point tel quel.

Le Comité de l'urbanisme ADOPTE la recommandation du rapport telle quelle.

BUREAU DU DIRECTEUR MUNICIPAL

SERVICES DU GREFFIER MUNICIPAL ET CHEF DU CONTENTIEUX

6. RAPPORT DE SITUATION - DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET
MOTIONS DU COMITÉ DE L'URBANISME POUR LA PÉRIODE SE
TERMINANT LE 26 FÉVRIER 2016

ACS2016-CMR-CCB-0019

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Comité de l'urbanisme prenne connaissance du présent rapport.

REÇU

URBANISME ET INFRASTRUCTURE

URBANISME ET GESTION DE LA CROISSANCE

7. CONSTRUIRE DE MEILLEURS QUARTIERS REVITALISÉS : LANCEMENT DE L'ÉTAPE 2

ACS2016-PAI-PGM-0055

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Comité de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver la mise en œuvre de la phase 2 du projet Construire de meilleurs quartiers revitalisés, y compris la préparation échelonnée des plans de revitalisation des quartiers pour Carlington, Heatherington et Vanier-Sud en 2016, 2017 et 2018, respectivement, tel que le décrit le présent rapport et le précise le document 1.

M. John Smit, gestionnaire par intérim, Direction de l'élaboration de politiques et de l'esthétique urbaine, M. Chris Brouwer, urbaniste, et M. Dana Collings, gestionnaire de programme, Planification communautaire et Design urbain, Service de l'urbanisme et de la gestion de la croissance, donnent au Comité une présentation PowerPoint, dont une copie est conservée dans les dossiers du greffier municipal. M. Michael Mizzi, directeur général, Service de l'urbanisme et de la gestion de la croissance, est lui aussi présent pour répondre aux questions.

Le Comité reçoit une intervenante, qui appuie la recommandation et soulève certaines considérations :

- *révérende Frances Deverell.

[Les personnes ou les groupes dont le nom est suivi d'un astérisque ont fourni leurs commentaires par écrit ou par courriel. Ces commentaires sont conservés dans les dossiers du greffier municipal.]*

Motion N° PLC 23/1

Motion de Conseillère J. Harder

ATTENDU QUE l'initiative stratégique du Conseil municipal Construire de meilleurs quartiers revitalisés vise à offrir aux résidents des quartiers à faible revenu d'Ottawa un milieu de vie plus sain, dynamique et accueillant;

ATTENDU QUE l'on a créé un groupe de conseillers parrains chargé de collaborer avec le personnel pour mener à bien la phase 1 (sélection des secteurs pour le projet pilote) et la phase 2 (mise en œuvre du projet pilote) et que ce groupe est composé des présidents des comités permanents, des conseils et des organismes suivants en vue de tirer profit au maximum des occasions de synergies et d'intégration de programmes complémentaires dans les secteurs visés par le projet pilote :

- **la conseillère Harder, présidente du Comité de l'urbanisme;**
- **le conseiller Tierney, vice-président du Comité de l'urbanisme, président du conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa et président du caucus de l'Ontario à la Fédération canadienne des municipalités;**
- **le conseiller Taylor, maire suppléant et représentant de la Ville d'Ottawa à l'Association des municipalités de l'Ontario;**
- **le conseiller Fleury, président du conseil d'administration de Logement communautaire d'Ottawa;**
- **la conseillère Deans, présidente du Comité des services communautaires et de protection;**
- **le conseiller Qadri, président du Conseil de santé d'Ottawa et de Prévention du crime Ottawa;**

ATTENDU QUE le rapport du personnel indique la fin de la phase 1 et recommande, pour la phase 2, de créer un plan pour la revitalisation des quartiers prioritaires de Carlington, de Heatherington et de Vanier-Sud en

2016, 2017 et 2018:

ATTENDU QUE le rapport du personnel indique que les initiatives de revitalisation dans chaque quartier refléteront à la fois les besoins mis en avant par la communauté, les solutions créatives proposées par des résidents et des leaders du secteur industriel ainsi que les idées émanant de l'expertise du personnel, et qu'il mentionne que la façon de faire participer les résidents et la population en général devra être différente selon le quartier;

ATTENDU QUE l'expérience sur d'autres territoires a montré que la revitalisation des quartiers obtient de meilleurs résultats lorsque la communauté en est le moteur et que le plan traduit et respecte les désirs et les aspirations des résidents;

ATTENDU QUE, afin que les besoins et les points de vue des résidents soient au cœur des plans de revitalisation des quartiers d'Ottawa et que les nombreux organismes locaux des secteurs privé et public contribuant à la qualité de vie des quartiers soient aussi mis à contribution, l'apport des conseillers est essentiel à la réussite des initiatives d'engagement de la communauté, prévues à la phase 2;

ATTENDU QUE le rapport du personnel note que les plans de revitalisation nécessiteront la coopération et l'exécution d'initiatives de plusieurs services, que le projet de réaménagement sera différent pour chaque quartier, selon les désirs des résidents, et que le projet nécessitera l'apport du Service des parcs, des loisirs et de la culture, des Services sociaux et communautaires, des services d'urgence et de santé et potentiellement du Service des travaux publics et du Service de transport en commun, ainsi que du directeur général du Service de l'urbanisme et de la gestion de la croissance;

ATTENDU QUE le groupe de parrains est composé des dirigeants du Comité de l'urbanisme, du Comité des services communautaires et de protection, de Logement communautaire d'Ottawa, de la Bibliothèque publique d'Ottawa, du Conseil de santé d'Ottawa et de Prévention du crime Ottawa ainsi que de représentants de la Ville à l'Association des municipalités de l'Ontario et à la Fédération canadienne des municipalités

et qu'il serait profitable que ce groupe soit chargé de piloter la phase 2, avec le soutien des directeurs généraux et des autres cadres supérieurs de la Ville désignés par le groupe de parrains lors des différents projets, afin que soient ciblées les occasions de synergies et d'intégration de programmes complémentaires dans les secteurs visés et afin que l'on détermine qui sont les intervenants pertinents (des secteurs privé et public) dans chacune des communautés pour qu'ils puissent apporter leur concours à la première occasion;

ATTENDU QU'ont déjà existé des groupes ad hoc de conseillers parrains chargés d'examiner et d'autoriser les dépenses à des fins particulières tandis que le personnel municipal compétent attribuait les contrats requis (par exemple, les groupes responsables de fonds du patrimoine et de fonds de réserve, dans le cadre desquels les membres des conseils des anciennes municipalités qui détenaient des fonds de réserve pour immobilisations supérieurs à la moyenne étaient responsables d'en déterminer l'utilisation pour financer des projets communautaires dans ces municipalités);

ATTENDU QUE selon l'approche du Plan relatif aux personnes âgées de la Ville, le soutien logistique demeure au sein du service qui assure la mise en œuvre globale de l'initiative stratégique en question (en l'occurrence, les Services sociaux et communautaires, et dans le cas présent, le Service de l'urbanisme et de la gestion de la croissance), tandis que les initiatives individuelles sont pilotées par le service compétent;

ATTENDU QUE le groupe de parrains reconnaît que chaque quartier a des besoins qui lui sont propres, que le degré de préparation aux initiatives d'engagement communautaire nécessaires au succès des plans de revitalisation varie d'une communauté à l'autre et que les cibles de 2016, 2017 et 2018 pour Carlington, Heatherington et Vanier-Sud respectivement ne reflètent pas la façon dont le processus fonctionne dans la réalité;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Comité de l'urbanisme recommande au Conseil municipal d'approuver le plan de mise en œuvre pour la phase 2 de l'initiative stratégique Construire de meilleurs quartiers revitalisés comme suit :

1. **Que le groupe de parrains de l'initiative Construire de meilleurs quartiers revitalisés soit chargé de gérer le budget consacré à l'initiative stratégique, avec le soutien logistique du directeur général du Service de l'urbanisme et de la gestion de la croissance et le soutien aux programmes des directeurs généraux du Service des parcs, des loisirs et de la culture, des Services sociaux et communautaires et du Service de l'urbanisme et de la gestion de la croissance ainsi que des autres cadres supérieurs désignés par le groupe, en fonction des besoins propres à chaque initiative et à chaque communauté, selon les modalités suivantes :**
 - a) **Le groupe de parrains collaborera avec le ou les conseillers des quartiers visés afin de concevoir un plan des dépenses et des ressources adéquat, en consultation avec le comité directeur du personnel, soit les directeurs généraux et les autres cadres supérieurs désignés par le groupe, et afin de déterminer tout financement supplémentaire requis au-delà d'un budget de fonctionnement normal qui servirait à la mise en œuvre des plans de revitalisation, pour l'intégrer aux futurs budgets préliminaires.**
 - b) **Le service responsable désigné par le groupe de parrains pour chacun des plans de revitalisation collaborera avec le groupe et avec le ou les conseillers de quartier concernés afin de créer une charte de projet pour l'élaboration de chaque plan de revitalisation, laquelle énoncera clairement les tâches, les résultats attendus, les rôles et les responsabilités et que signeront le groupe de parrains, les directeurs généraux du Service de l'urbanisme et de la gestion de la croissance, du Service des parcs, des loisirs et de la culture et des Services sociaux et communautaires ainsi que les conseillers des quartiers visés.**
 - c) **Le groupe de parrains collaborera avec le conseiller de chacun des quartiers visés pour mener à bien un plan de revitalisation énonçant une feuille de route claire pour un réaménagement réussi.**

- d) **Les échéanciers pour Carlington, Heatherington et Vanier-Sud seront établis par le groupe de parrains.**
- e) **Le groupe de parrains pourra solliciter le soutien et les conseils des comités et organismes municipaux.**
- f) **Le directeur général ou cadre supérieur compétent prendra les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les directives du groupe de parrains conformément aux processus municipaux.**
- g) **Le groupe de parrains déposera un rapport annuel sur les progrès de l'initiative stratégique.**

ADOPTÉE

La motion a été présentée et a été ADOPTÉE par 7 VOIX AFFIRMATIVES contre 0 VOIX NÉGATIVES ainsi partagées :

VOIX AFFIRMATIVES (7): Conseillers R. Brockington, J. Cloutier, J. Leiper, T. Nussbaum, S. Qadri, T. Tierney, J. Harder

VOIX NÉGATIVES (0):

Le point 7 de l'ordre du jour 23 du Comité de l'urbanisme, tel que modifié par la motion précédente et reproduit ci-dessous, est présenté au Comité.

Que le Comité de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver :

1. **La mise en œuvre de la phase 2 du projet Construire de meilleurs quartiers revitalisés, y compris la préparation échelonnée des plans de revitalisation des quartiers pour Carlington, Heatherington et Vanier-Sud en 2016, 2017 et 2018, respectivement, tel que le décrit le présent rapport et le précise le document 1; et**
2. **le plan de mise en œuvre pour la phase 2 de l'initiative stratégique Construire de meilleurs quartiers revitalisés comme suit :**
 - a. **Que le groupe de parrains de l'initiative Construire de meilleurs quartiers revitalisés soit chargé de gérer le budget consacré à l'initiative stratégique, avec le soutien logistique du directeur général du Service de l'urbanisme et de la**

gestion de la croissance et le soutien aux programmes des directeurs généraux du Service des parcs, des loisirs et de la culture, des Services sociaux et communautaires et du Service de l'urbanisme et de la gestion de la croissance ainsi que des autres cadres supérieurs désignés par le groupe, en fonction des besoins propres à chaque initiative et à chaque communauté, selon les modalités suivantes :

- i. Le groupe de parrains collaborera avec le ou les conseillers des quartiers visés afin de concevoir un plan des dépenses et des ressources adéquat, en consultation avec le comité directeur du personnel, soit les directeurs généraux et les autres cadres supérieurs désignés par le groupe, et afin de déterminer tout financement supplémentaire requis au-delà d'un budget de fonctionnement normal qui servirait à la mise en œuvre des plans de revitalisation, pour l'intégrer aux futurs budgets préliminaires.**
- ii. Le service responsable désigné par le groupe de parrains pour chacun des plans de revitalisation collaborera avec le groupe et avec le ou les conseillers de quartier concernés afin de créer une charte de projet pour l'élaboration de chaque plan de revitalisation, laquelle énoncera clairement les tâches, les résultats attendus, les rôles et les responsabilités et que signeront le groupe de parrains, les directeurs généraux du Service de l'urbanisme et de la gestion de la croissance, du Service des parcs, des loisirs et de la culture et des Services sociaux et communautaires ainsi que les conseillers des quartiers visés.**
- iii. Le groupe de parrains collaborera avec le conseiller de chacun des quartiers visés pour mener à bien un plan de revitalisation énonçant une feuille de route claire pour un réaménagement réussi.**
- iv. Les échéanciers pour Carlington, Heatherington et**

Vanier-Sud seront établis par le groupe de parrains.

- v. Le groupe de parrains pourra solliciter le soutien et les conseils des comités et organismes municipaux.**
- vi. Le directeur général ou cadre supérieur compétent prendra les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les directives du groupe de parrains conformément aux processus municipaux.**
- vii. Le groupe de parrains déposera un rapport annuel sur les progrès de l'initiative stratégique.**

ADOPTÉE

INFORMATION DISTRIBUÉE AUPARAVANT

**A RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES DEMANDES D'AMÉNAGEMENT
SUR LES SITES WEB DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

ACS2016-PAI-PGM-0061

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Motion N° PLC 23/2

Motion de Conseiller T. Tierney

Que, conformément au paragraphe 89(3) du Règlement de procédure 2014-441, le Comité de l'urbanisme approuve l'ajout de ce point aux fins d'examen par le Comité lors de sa réunion d'aujourd'hui :

- Renseignements sur les demandes d'aménagement sur les sites Web des conseillers et des conseillères.**

ADOPTÉE

Alison Gaiser, gestionnaire de projet, Solutions et Services de projets, Service

de technologie de l'information, et Peggy Schenk, gestionnaire, Services opérationnels, Service de l'urbanisme et de la gestion de la croissance, donnent une démonstration sur l'affichage des renseignements concernant les demandes d'aménagement des quartiers sur les sites Web des conseillers, et sur la façon d'y accéder.

Après une période de questions, le Comité REÇOIT ce point et la présentation à titre d'information.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 11 h 20.

Coordonnatrice du comité

Présidente